

doc
CA1
EA752
97S74
FRE

Centre Canadien
pour le développement
de la politique étrangère



Canadian Centre
For Foreign Policy
Development

Options

RÉSUMÉS DES TABLES RONDES ASIE-PACIFIQUE

MARS 1997





Introduction

À sa réunion qui a eu lieu à Montréal à l'automne, le Conseil consultatif du ministre des Affaires étrangères (sous la présidence de Janice Gross Stein) a approuvé la signature en 1997 de la politique publique... concernant l'Asie-Pacifique. En janvier, la première réunion commune des comités d'organisation... Vancouver du Sommet populaire de l'APEC a choisi... à six domaines de politique : les femmes, le développement durable, les droits de la personne, la liberté des médias, les droits des peuples autochtones et la jeunesse. En mars, le Centre a lancé les travaux d'un certain nombre de tables rondes aux quatre coins du Canada pour faciliter l'expression de l'opinion publique et le débat politique sur certaines de ces questions.

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
JUL 10 2007
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

RÉSUMÉS DES TABLES RONDES ASIE-PACIFIQUE

MARS 1997

Les résumés des tables rondes suivantes : les droits de la personne et le commerce, et le code d'éthique (Calgary), le développement économique en Asie (Ottawa), la liberté des médias (Vancouver), les droits patrimoniaux des autochtones et l'APEC (Saskatoon). Parmi les autres tables rondes, notons une revue des intérêts relatifs au développement durable (Vancouver), la participation des peuples autochtones (Victoria), la sécurité en Asie centrale (Ottawa).

Organisateurs et participants méritent de grands remerciements

Les droits de la personne et les commerce international

Les codes d'éthique

Les droits patrimoniaux des autochtones et l'APEC

Le femmes et le développement économique en Asie

Marchés libres, médias libres?

Les notes à venir nous réservent d'autres débats sur la politique, dont de nouvelles réunions du Forum national de 1997, où certaines de ces questions seront également abordées dans le contexte de l'Asie-Pacifique. Les courts délais d'avis de certaines manifestations ont limité les possibilités de participation, notamment celle de fonctionnaires des Affaires étrangères, qui ont toujours d'importantes opinions à faire valoir dans les discussions sur la politique. La publication doit favoriser la poursuite des échanges entre le public et le gouvernement et l'élaboration de la politique.

Le directeur national,
Steve Lee

18122799

Introduction

À sa réunion qui a eu lieu à Montréal à l'automne, le Conseil consultatif du ministre des Affaires étrangères (sous la présidence de Janice Gross Stein) a recommandé qu'on discute en 1997 de la politique publique sur certaines questions qui concernent l'Asie-Pacifique. En janvier, la première réunion commune des comités d'organisation national et de Vancouver du Sommet populaire de l'APEC a choisi de s'attarder à six domaines de politique : les femmes, le développement durable, les droits de la personne, la liberté des médias, la participation des peuples autochtones et la jeunesse. En février et mars, le Centre a lancé les travaux d'un certain nombre de tables rondes aux quatre coins du Canada pour faciliter l'expression de l'opinion publique et le débat politique sur certaines de ces questions.

Les résumés des rapports de certaines de ces tables rondes suivent : les droits de la personne et le commerce, et le code d'éthique (Calgary); la femme et le développement économique en Asie (Saint John), la liberté des médias (Vancouver), les droits patrimoniaux des autochtones et l'APEC (Saskatoon). Parmi les autres tables rondes, notons une revue des intérêts relatifs au développement durable (Vancouver), la participation des peuples autochtones (Victoria), la sécurité en Asie centrale (Ottawa).

Organisateurs et participants méritent de grands remerciements pour leur travail et l'empressement et l'enthousiasme avec lesquels ils ont répondu à ces initiatives. Les tables rondes étaient conçues de manière à faire jaillir des idées et, si possible, des propositions de politique. Elles ne sont pas des consultations qui visent à dégager des définitions dans ces importants dossiers. Les mois à venir nous réservent d'autres débats sur la politique, dont de nouvelles réunions du Forum national de 1997, où certaines de ces questions seront également abordées dans le contexte de l'Asie-Pacifique. Les courts délais d'avis de certaines manifestations ont limité les possibilités de participation, notamment celle de fonctionnaires des Affaires étrangères, qui ont toujours d'importantes opinions à faire valoir dans les discussions sur la politique. La publication doit favoriser la poursuite des échanges entre le public et le gouvernement et l'élaboration de la politique.

Le directeur national,
Steve Lee

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

La Table ronde sur les droits de la personne et le commerce international, parrainée par la faculté de droit et le International Centre de l'Université de Calgary, a eu lieu le 20 mars 1997. Les milieux universitaires, les ONG et les milieux des affaires ont été très bien représentés par des personnalités comme Bill Keys, TransCanada PipeLines, le grand chef Phil Fontaine, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, le professeur Joy Calkin, vice-présidente aux affaires académiques de l'Université de Calgary et Ann McGrath, d'OXFAM.

Un consensus général se dégage au sujet de l'importance des droits de la personne pour le commerce international. La notion de droits de la personne est très large, fait-on observer, et englobe de nombreux problèmes comme le harcèlement, la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement et la corruption.

Les échanges en petits groupes font ressortir un certain nombre de questions intéressantes et plusieurs propositions clés concernant la participation des entreprises internationales à la protection des droits de la personne. Le consensus ne se dégage pas sur chacune des questions soulevées, mais les discussions constituent l'amorce d'un dialogue qui pourrait être fructueux entre les divers secteurs représentés à la table ronde.

L'une des questions critiques soulevées dans tous les petits groupes de discussion est la nécessité d'une compréhension plus approfondie, dans tous les secteurs, des droits de la personne en général et des droits de la personne dans l'optique canadienne en particulier. On discute du relativisme des cultures par opposition au caractère universel des droits de la personne. Il est également reconnu que chacun des secteurs représentés à la table ronde a un point de vue propre sur les droits de la personne et que cela peut s'expliquer par les divergences idéologiques entre ceux qui sont avant tout motivés par la recherche du profit et ceux qui cherchent d'abord à promouvoir les droits de la personne. La question de la stabilité politique est abordée, ainsi que la nécessité de mieux comprendre le rôle de la protection des droits de la personne pour parvenir à cette stabilité.

Quant à la recherche d'une compréhension plus profonde des droits de la personne dans la perspective canadienne, on fait observer qu'il importe de mieux renseigner tous les Canadiens, y compris les entreprises, sur les conventions des droits de l'homme auxquelles le Canada a adhéré. En ce moment, ces conventions et leur contenu semblent mal connus. Il est également souligné que, dans la démarche vers une perspective distinctement canadienne sur les droits de la personne, il faut se soucier d'abord de différencier la perspective du Canada de celle des États-Unis. On a l'impression que, depuis trop longtemps, on croit que la politique étrangère du Canada est le fidèle reflet de celle des États-Unis, ce qui nuit à la réputation internationale du Canada.

Au-delà d'une meilleure compréhension des droits de la personne, on fait remarquer la difficulté de faire la transition entre cette compréhension et la mise en oeuvre de moyens de protéger les droits de la personne. Il est particulièrement difficile de trouver des méthodes efficaces pour les entreprises internationales, vu la diversité des contextes dans lesquels elles travaillent. Alors que les entreprises qui emploient directement des travailleurs à l'étranger ont moins de mal à appliquer une politique des droits de la personne, celles qui ont des relations purement contractuelles ont peut-être moins de possibilités de mettre en oeuvre leur politique des droits de la personne.

Bien que les participants à la table ronde reconnaissent qu'il est difficile aux entreprises internationales de mettre en oeuvre efficacement des politiques visant à protéger les droits de la personne, plusieurs propositions sont avancées et débattues; elles confèrent un rôle aux entreprises, au gouvernement et aux simples citoyens.

Dans le cas des entreprises, on émet l'idée que l'adoption de codes d'éthique d'application facultative par le milieu des affaires est peut-être un moyen efficace d'améliorer la situation des droits de la personne dans des pays où, sans cela, ils ne seraient pas protégés. Ces codes d'éthique devraient au moins assurer la protection des droits de la personne les plus élémentaires. Ils doivent également comporter des incitations à la mise en oeuvre. Une autre composante devrait être un engagement à assurer des règles égales pour tous en matière de protection contre la corruption et de lutte contre la corruption, plus particulièrement au niveau local. Si ces codes réprimant la corruption sont ajoutés, leur présence même pourrait, estime-t-on, jouer un double rôle : encourager la protection des droits de la

personne et protéger les entreprises des manoeuvres frauduleuses de tiers. On ajoute que le terme « corruption » devrait être défini de manière à englober des pratiques comme le tourisme sexuel, la prostitution des enfants et la pornographie juvénile.

Pour rédiger un code de conduite, il faudrait solliciter la participation d'un groupe très varié de représentants, y compris des entreprises, des ONG, des militants des droits de la personne et des universitaires. Il faudrait également passer en revue les codes d'éthique existants pour en vérifier le contenu, l'efficacité et les possibilités d'application aux entreprises canadiennes. Dans cet ordre d'idées, un représentant du secteur des affaires a apporté avec lui le code d'éthique international de sa société à titre d'exemple. L'élaboration d'un code modèle à présenter au niveau international semble un objectif qu'il vaut la peine de poursuivre aux réunions de l'APEC.

On avance qu'il serait peut-être possible d'appliquer un code d'éthique efficace au niveau international, par l'entremise du FMI, de la Banque mondiale ou de l'OMC, notamment dans le domaine des projets d'aide et des investissements dans les infrastructures. Les ressources financières nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un code de cette nature devraient venir de tous les secteurs. On insiste sur la nécessité d'un code solide, avec les meilleurs moyens possible d'améliorer la situation des droits de la personne.

Alors que la plupart des participants reconnaissent l'importance de l'élaboration de codes d'éthique, plusieurs membres du secteur des affaires craignent que ces codes n'alourdissent la bureaucratie et la réglementation. Ils insistent sur l'efficacité dans l'application des codes.

Outre l'élaboration de codes d'éthique, un autre moyen proposé pour que les entreprises jouent efficacement un rôle dans la protection des droits de la personne est de faire des efforts de promotion dans des domaines connexes – par exemple l'alphabétisation, les communications et la santé – qui favorisent le renforcement des droits de la personne. On insiste sur le fait que le milieu des affaires est en mesure de promouvoir ces objectifs au niveau local à l'étranger, ajoutant qu'il faut sensibiliser davantage les entreprises aux moyens qu'elles possèdent à cet égard.

Un autre objectif important pour l'entreprise, estime-t-on, est d'assurer des communications et un dialogue plus solides entre les entreprises internationales. Ce dialogue pourrait favoriser une mise en commun des leçons tirées des réussites et des échecs en matière de droits de la personne.

Si l'entreprise peut contribuer à la promotion des droits de la personne, les échanges en petits groupes montrent que le gouvernement canadien peut également jouer un rôle. Les participants du milieu des affaires disent toutefois très clairement que ce rôle ne doit pas consister à légiférer ou à réglementer. Il doit se limiter à la publication de lignes directrices et à l'adoption de mesures incitatives en matière de protection des droits de la personne.

L'un des rôles proposés pour le gouvernement est de faciliter la tenue d'assemblées pour que les entreprises puissent avoir ces discussions. On estime que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et les services diplomatiques canadiens à l'étranger pourraient prendre part aux efforts pour faciliter la tenue de ces assemblées et observer les activités des entreprises canadiennes actives à l'étranger. Les services diplomatiques peuvent également promouvoir le dialogue avec d'autres gouvernements sur les questions de droits de la personne. On propose l'idée que chaque service diplomatique à l'étranger ait son bureau des droits de la personne, surtout dans les régions avec lesquelles le Canada a d'intenses relations commerciales.

Le rôle de missions commerciales comme « Équipe Canada » est discuté. On a l'impression qu'il pourrait être efficace, dans ces missions, de se concentrer sur des questions très précises de droits de la personne, plutôt que d'énoncer une position globale ou de négliger totalement la question. On souligne que les futures missions d'« Équipe Canada » devraient refléter avec plus d'exactitude la réalité démographique du Canada et faire place à davantage de femmes, d'autochtones et d'autres représentants de groupes minoritaires.

Il est dit aussi que, si nous cherchons à améliorer les droits de la personne à l'étranger, le gouvernement canadien doit examiner de près son propre bilan, au Canada, notamment en ce qui concerne les autochtones. Pour que les efforts canadiens de promotion des droits de la personne à l'étranger soient pris au sérieux, il faut qu'ils reflètent bien ce qui se passe au Canada même.

Outre les rôles de l'entreprise et du gouvernement dans la promotion des droits de la personne, le rôle des simples citoyens est également discuté brièvement. Il semble important de renseigner les Canadiens sur leurs responsabilités en matière de droits de la personne et de les mobiliser. Cela les touche dans leurs activités commerciales et leurs activités de consommateurs.

Globalement, on est d'avis que l'élaboration de méthodes de protection des droits de la personne – qu'elles fassent intervenir l'entreprise, le gouvernement ou les simples citoyens – doit reposer sur une large participation. On signale que les peuples autochtones du Canada pourraient jouer un rôle clé, car ils ont fait face à des problèmes analogues – par exemple l'exploitation durable de l'environnement, l'intégrité culturelle et l'autonomie gouvernementale – à ceux qui se posent dans les pays en développement où les entreprises internationales sont actives. On dit également que, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes d'entreprise et de droits de la personne dans le contexte de l'APEC, il serait avantageux de faire participer aux discussions la communauté canadienne d'origine asiatique.

On discute du dialogue entre tous les groupes à la table ronde, et on s'entend sur la nécessité de le poursuivre. On reconnaît la nécessité de dégager un consensus, ce qui est un processus très long, mais important.

Il est vital d'avoir d'autres délibérations sur des questions plus précises et de tenir des réunions officieuses régulières pour trouver des idées. Il semble aussi important d'agir rapidement pour conserver l'élan acquis à la faveur de la table ronde.

LES CODES D'ÉTHIQUE - PROBLÈMES ET QUESTIONS

Code d'éthique - Le document de travail sur les problèmes et questions concernant le code d'éthique, présenté le 6 mai 1997, a été rédigé par David Low, Mary Yee, Roxanne Baird et Josephine Smart, du département d'anthropologie de l'Université de Calgary.

La mondialisation des marchés a stimulé les débats sur l'adoption d'un code d'éthique global. De nombreuses sociétés se sont déjà dotées de leur propre réglementation, qui définit les comportements considérés comme moraux ou inacceptables. La difficulté, pour les responsables canadiens de la politique, est de savoir si le Canada doit élaborer un code d'éthique national pour proposer des lignes directrices de base à l'intention des entreprises internationales. L'objet du présent rapport préliminaire est d'examiner quelques codes d'éthique existants et de donner au lecteur une idée générale des grandes questions que soulèvent l'adoption et l'application d'un code.

Qu'est-ce qu'un code d'éthique?

Diverses définitions du code d'éthique ont été proposées. Selon Steven Weller, « les codes d'éthique sont semblables à des lois, car les deux types de texte contiennent des règles qui doivent régir le comportement ». Le plus souvent, un code d'éthique comporte également les dimensions suivantes :

- 1) C'est un document qui incarne souvent les valeurs et les convictions d'une société (nationale ou internationale) ou d'un pays.
- 2) Il traduit des « aspirations », car il exprime l'intention de l'entreprise de se conformer aux lois en matière d'environnement et de main-d'oeuvre.
- 3) Il décrit souvent ce que sont les comportements inacceptables pour l'entreprise.

Évaluation de codes d'entreprise existants

Pour tenter de mieux comprendre certains des problèmes que peut poser l'élaboration d'un code d'éthique, nous avons passé en revue les codes d'entreprise suivants adoptés par de grandes sociétés américaines et canadiennes.

- 1) Lockheed Martin
- 2) General Electric
- 3) Nortel
- 4) Petro-Canada
- 5) Norcen

- 6) Ontario Hydro International
- 7) Royal Dutch Shell
- 8) Levi Strauss and Company
- 9) Motorola

Un examen préliminaire de ces codes permet de faire les observations suivantes :

- 1) Il est clair que tous les codes de conduite ont certains éléments communs, ce qui donne à penser qu'il est possible de concevoir une norme acceptable pour toutes les entreprises.
- 2) L'essentiel des points communs de ces codes est contenu dans le document Caux Round Table Principles for Business Ethics. Nous recommandons la consultation de ce document, qui devrait être considéré comme le point de départ de l'élaboration d'un code d'éthique pour le Canada.
- 3) On ne relève dans les codes étudiés aucune politique explicite sur les questions de main-d'oeuvre. On n'y trouve pas non plus de politique explicite sur l'environnement.
- 4) Une seule société déclare clairement que le respect de ses lignes directrices en matière d'éthique a priorité sur le profit.
- 5) Seulement quatre des codes étudiés comportent un cadre de prise de décisions en matière d'éthique.
- 6) Le libellé de tous les codes étudiés présente des problèmes. Plus précisément, les déclarations sur ce qu'une société fera ou non en matière de main-d'oeuvre et d'environnement sont, au mieux, vagues. Voici un exemple tiré du document même de la table ronde de Caux : « L'entreprise devrait protéger et, si possible, améliorer l'environnement, promouvoir le développement durable et prévenir le gaspillage des ressources naturelles. » L'emploi du conditionnel et l'expression « si possible » laissent trop de place à l'interprétation.
- 7) Un seul des codes étudiés précise comment l'entreprise réagira aux entrepreneurs qui ne respectent pas ses normes d'éthique.

Recommandations

- 1) Évaluation de l'efficacité réelle des codes examinés dans les dossiers des droits de la personne et de l'environnement. Cela aiderait à déterminer quels modèles sont les plus efficaces.
- 2) Évaluation des comportements des sociétés à l'étranger. Plus précisément, il faut examiner comment se règle le problème des divergences entre les normes d'éthique de sociétés partenaires.

3) Pour faciliter l'élaboration d'un code d'éthique normalisé, il serait utile de réunir et d'étudier le plus grand nombre possible de codes existants, peut-être en créant et en tenant à jour une base de données sur les codes d'éthique des sociétés. Cela faciliterait à l'avenir la recherche dans ce domaine.

4) Définition de critères d'évaluation en fonction de l'efficacité que les codes peuvent avoir dans les dossiers de l'environnement et des droits de la personne.

5) Création d'un modèle de résolution de problèmes éthiques qui tient compte des difficultés tenant à la divergence des valeurs culturelles.

Problèmes et questions

1) Qu'essayons-nous de faire au juste au moyen d'un code d'éthique? S'agit-il de faire respecter une certaine norme en matière de droits de la personne? Est-ce simplement un exposé schématique des responsabilités générales des sociétés?

2) À qui le code s'appliquera-t-il?

3) Caractère exécutoire. Les codes seront-ils un ensemble de règles et de règlements d'application facultative ou obligatoire?

4) Si les sociétés sont légalement assujetties au code, qui veillera à le faire respecter? Quelles seront les sanctions si les normes ne sont pas respectées?

5) Les investissements doivent-ils être traités comme toute autre activité commerciale et doivent-ils être soumis aux mêmes codes d'éthique?

a) Le même code s'appliquerait-il aux investissements directs et indirects?

b) Quelles sont les responsabilités morales et éthiques des investisseurs? Où commencent et où se terminent leurs responsabilités?

c) Quels sont les codes existants, officiels ou non, dans le secteur des investissements?

Conclusion

L'élaboration d'un code d'éthique soulève des questions à la fois nombreuses et complexes. Nous estimons avoir fait

ressortir certaines des questions clés auxquelles il faut s'attaquer avant de faire quoi que ce soit d'autre pour élaborer un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes. Les recherches préliminaires faites jusqu'à maintenant nous ont permis de constater que de nombreuses personnes travaillent à la même tâche, mais dans des optiques différentes. Il y a donc fragmentation d'une grande partie de la recherche dans ce domaine.

LES DROITS PATRIMONIAUX DES AUTOCHTONES ET APEC

La Table ronde sur la politique sur les autochtones portant sur les droits patrimoniaux des autochtones et l'APEC a eu lieu au Native Law Centre of Canada, Université de la Saskatchewan, du 4 au 6 avril 1997. On remarque parmi les participants Mildred Poplar, de l'Union of BC Indian Chiefs, Andres Lix Lopez, du Institute of Indigenous Government, Marie Batiste, de l'Université de la Saskatchewan, et Russel Barsh, de l'Université de Lethbridge.

Les mesures suivantes visant à assurer l'habilitation au plan économique de tous les peuples autochtones des pays de l'APEC devraient être considérées comme des initiatives que le gouvernement canadien peut envisager de prendre dans le cadre de l'APEC – en collaboration constante avec les peuples autochtones.

1. Lancement de travaux sur un « accord additionnel » sur l'environnement semblable à celui de l'ALENA. L'actuel Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (1993) crée une commission internationale spéciale chargée de promouvoir la coopération scientifique, la sensibilisation de l'opinion et des normes et mécanismes plus solides en matière d'environnement dans les trois pays signataires de l'ALENA. Cette commission peut également mettre sur pied des groupes spéciaux chargés d'étudier les plaintes des États signataires portant sur le fait qu'une autre partie à l'accord n'a pas adopté – ou n'a pas appliqué de manière cohérente – des normes adéquates pour protéger l'environnement.

Une accord additionnel encore plus solide sur l'environnement pourrait être proposé à l'APEC : un accord prévoyant explicitement la participation des peuples autochtones (et peut-être aussi d'autres groupes de la base) à la surveillance, à la formation et à la recherche, en matière de protection de l'écologie dans la région de l'APEC, et à la présentation de plaintes.

2. Établissement d'un sous-programme dans le processus existant de l'APEC sur les droits de propriété intellectuelle pour tenter de conclure un accord sur une loi nationale modèle pour l'APEC concernant une protection spéciale du patrimoine autochtone. L'idéal serait que ce travail soit intégré à celui

qui a déjà été confié à l'Australie et s'inspire de l'ébauche de principes et de lignes directrices pour la protection du patrimoine des peuples autochtones, ébauche rédigée par le rapport spécial de l'ONU, Erica Irene Daes.

Il est crucial que les autochtones participent au processus, et cette participation pourrait – avec le moins de risques de réticences de la part de pays plus susceptibles comme l'Indonésie et la Malaisie – se faire au moyen d'un groupe consultatif d'experts convoqué par l'économie qui a l'initiative. Il serait judicieux, pour gagner un appui politique au sein de l'APEC, d'insister sur l'ampleur des retombées économiques dont les membres de l'APEC pourraient profiter s'ils exploitaient à fond le potentiel que présentent les connaissances et la créativité des peuples autochtones.

3. Établissement d'un sous-programme dans le processus existant de l'APEC sur les droits de propriété intellectuelle pour tenter de conclure un accord sur l'importance de normes d'identification et d'attestation d'authenticité des produits des peuples autochtones. Cette tâche pourrait se rattacher au travail sur les marques de commerce qui a été confié à la Thaïlande et aux États-Unis ou prise en charge par une autre économie comme le Canada (qui a une certaine expérience dans les affaires autochtones et les marques de commerce) ou le Chili. On peut envisager de confier un rôle technique à l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Les normes de l'ISO peuvent sans doute jouer un rôle important et de plus en plus considérable dans le recours à l'homologation comme « mécanisme du marché » dépendant du consommateur afin de protéger les valeurs culturelles et écologiques.

4. Une ratification plus large de la Convention n° 169 de l'OIT serait bénéfique pour la plupart des peuples autochtones du Pacifique, car fort peu de membres de l'APEC satisfont le moins aux normes sur les droits territoriaux ou le développement autonome. Le Canada ne sera pas en mesure de préconiser cette orientation officiellement à l'APEC, car il n'a pas encore ratifié la convention. Il pourrait cependant inviter d'autres pays membres de l'APEC à soulever la question. Le Mexique, le Chili et les Philippines sont de fervents défenseurs de la convention.

5. Le Canada pourrait préconiser une mention, dans l'acte final de Vancouver, de l'adoption de mesures pour stimuler le commerce des peuples autochtones. Il serait utile que le Canada amène à Vancouver plusieurs personnalités autochtones éminentes du monde des affaires pour qu'ils soulèvent eux-

mêmes ce point, puisque le but réel de ces démarches est d'atténuer les réticences de membres de l'APEC devant l'habilitation des peuples autochtones. Il importe de faire ressortir symboliquement que les peuples autochtones ne sont pas, de façon inhérente, opposés au commerce ou aux affaires (même s'ils insistent sur le droit de commercer selon des conditions équitables et convenues entre les parties). Cela pourrait ouvrir la voie à des progrès dans la mise en oeuvre de recommandations antérieures.

6. On pourrait souligner de façon générale à Vancouver qu'il faut une participation non gouvernementale accrue au processus, et non seulement de la part des peuples autochtones, mais aussi d'autres groupes sociaux qui risquent aussi d'être profondément touchés par l'intégration économique régionale. Il s'agit là pour le Canada d'une position qui va de soi, car il a déjà préconisé par le passé un plus large accès des ONG à d'autres négociations intergouvernementales comme les diverses conférences mondiales qui ont eu lieu sous les auspices de l'ONU. Le Canada pourrait songer à proposer la mise sur pied d'un conseil consultatif non gouvernemental de l'APEC ou l'élargissement de l'actuel Conseil consultatif des gens d'affaires pour y englober tous les « grands groupes » identifiés à la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement en 1992 : peuples autochtones, femmes, jeunes, agriculteurs, scientifiques et autorités locales.

Accords de coopération

La crédibilité et la qualité des initiatives qui précèdent dépendront de l'intégrité du processus de coopération à l'intérieur du Canada. Les mesures visant à renforcer la participation concrète et représentative des autochtones au niveau technique du processus de l'APEC pourraient (et devraient) être prises immédiatement.

Les participants sont profondément convaincus qu'un authentique partenariat a fait défaut dans les consultations passées, tout en reconnaissant que le Canada doit relever des défis considérables pour travailler avec des peuples autochtones et des organisations politiques très divers. Les avantages mutuels d'un vrai partenariat dans le contexte de l'APEC justifient l'investissement d'efforts beaucoup plus importants que ce à quoi on nous a habitués par le passé.

1. D'abord et avant tout, il est crucial de mieux renseigner les autochtones sur l'APEC. Ils essaient encore de comprendre l'ALENA et il n'ont guère accès aux études sur la prochaine étape d'intégration régionale que représente l'APEC. Une simple brochure d'information accompagnée d'un vidéo de 20 minutes seraient une première mesure utile et ils pourraient être préparés bien avant le sommet de Vancouver par des autochtones, avec le concours de l'ONF, de l'ACDI ou du MAECI. Une deuxième table ronde à Vancouver, coordonnée par l'*Institute of Indigenous Government* et UBCIC – accroîtrait aussi la sensibilisation et la participation des autochtones, et il se pourrait qu'un soutien financier du MAECI soit utile.

2. Le MAECI doit reconnaître que les autochtones du Canada s'expriment et exercent leur créativité dans des institutions scientifiques et universitaires, des associations professionnelles et du monde des affaires, dans des organisations populaires et des assemblées élues. La capacité d'inclusion, tirant pleinement avantage de cette diversité, est la clé d'un processus de coopération efficace et responsable.

Cela montre le bien-fondé d'un groupe consultatif qui soit ouvert, souple et doté d'un soutien financier suffisant pour avoir un petit secrétariat qui se chargerait des recherches, de la logistique, de la sensibilisation et de l'échange d'information avec d'autres secteurs comme celui des affaires.

3. Les peuples autochtones s'attendent à faire partie des délégations officielles aux réunions pertinentes de l'APEC à tous les niveaux, tant techniques que politiques. Un petit groupe de pays, de plus en plus nombreux, dont le Groupe des pays nordiques, la Colombie et la Bolivie ont commencé à faire place à des experts et des dirigeants nationaux autochtones dans leurs délégations aux réunions intergouvernementales qui les intéressent spécialement. Cette façon de faire ne peut que renforcer la crédibilité du Canada et aider à bâtir la confiance entre Ottawa et les autochtones. Un processus de consultation robuste et accueillant faciliterait le choix d'attachés autochtones.

4. Les peuples autochtone du Canada peuvent renforcer la qualité et l'importance de leur contribution à l'APEC en coordonnant étroitement leur action avec celle d'autres peuples autochtones dans d'autres pays de l'APEC, car nombre d'entre eux n'ont pas encore beaucoup d'information sur l'APEC tandis que d'autres ont pleinement accès à leur gouvernement et peuvent l'influencer. Il existe un réseau téléphonique

d'information autochtone basé à l'Université de Lethbridge; il rejoint déjà des organisations de pays de l'APEC et, à un coût modique, peut organiser des consultations téléphoniques dans la région de façon régulière. Le MAECI pourrait envisager de fournir un budget de fonctionnement pour ce service.

La table ronde a formulé à l'intention du gouvernement canadien et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 26 autres recommandations sur les politiques de l'APEC.

La femme et le développement économique en Asie

L'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John a été l'hôte de la Table ronde sur la femme et le développement économique en Asie, qui a eu lieu le 13 mars à l'Université.

Les participants conviennent que les options de politique définies au cours des discussions des experts doivent se comprendre à la lumière et dans le contexte de certaines caractéristiques de la politique étrangère actuelle du Canada et de son application. Ce sont :

*** L'écart entre la politique et la réalité de l'Intégration de la femme dans le développement (IFD)**

Il arrive trop souvent que les nouvelles options de politique découlent de manière trop étroite du cadre de politique existant sans qu'on se soucie de voir si ce cadre colle à la réalité. Par conséquent, les options nouvelles tendent à perpétuer les faiblesses de la politique existante. Il y a consensus pour dire que l'IFD est une politique canadienne bien développée qui a produit « beaucoup de papier », mais que la réalité de l'IFD est loin d'être à la hauteur de la politique.

*** La double orientation de la politique canadienne**

La politique étrangère du Canada a pour double objectif de promouvoir le commerce, d'une part, et de réduire la pauvreté et de faire progresser les droits de la personne, d'autre part. On fait souvent valoir les liens entre ces deux orientations : si un pays améliore son efficacité tout en parvenant à un taux de croissance économique supérieur, il obtiendra notamment une meilleure distribution de la richesse, une plus grande égalité, et une diminution de la pauvreté et de la marginalisation.

Il n'y a rien de foncièrement mauvais à donner plus d'une orientation à la politique, mais on signale que le rapport entre les deux objectifs a été utilisé pour justifier une mesure erronée du développement. Les participants s'entendent pour dire que développement et croissance économique ne sont pas synonymes.

* Le caractère générique de la politique étrangère

Par définition, la politique étrangère doit refléter la position du Canada à l'égard des autres pays sans tenir compte des différences et des priorités de chacun d'eux. Cela veut dire que des composantes comme la politique d'IFD doivent être génériques, même si l'application doit être adaptée aux particularités nationales, politiques et culturelles.

Comme la politique étrangère est générique, il est difficile d'élaborer des politiques de remplacement fondées sur des activités nationales et régionales particulières. Les enseignements tirés de l'IFD en Asie, par exemple, ne peuvent pas nécessairement se traduire facilement en politiques applicables ailleurs.

Si les Cadres stratégiques de programme-pays (CSPP) sont utiles pour combler cet écart générique, ils se réduisent parfois à des généralités lorsqu'il s'agit d'appliquer la politique d'IFD.

* L'accent sur la gestion axée sur les résultats (GAR)

Cette approche est un heureux ajout permettant de montrer qu'on rend des comptes sur des initiatives précises de politique étrangère, mais la GAR a deux caractéristiques qui en font un outil peu maniable dans l'évaluation des activités IFD. Tout d'abord, ce mode de gestion fait appel de préférence à des indicateurs quantifiables et, deuxièmement, il présume que les résultats d'un projet se matérialisent dans de brefs délais. Ainsi, la GAR ne correspond pas très bien à l'IFD, qui vise souvent à apporter des changements qualitatifs qui se manifestent à moyen ou à long terme.

Dans ce contexte, les participants définissent neuf points à partir desquels on pourrait élaborer une orientation modifiée de la politique étrangère du Canada relativement à la participation de la femme :

(1) La notion d'IFD est dépassée; c'est une orientation des années 70 qui a fini par faire de la femme un moyen de servir le développement des pays, et notamment son progrès économique. Une autre approche, « le développement pour les

femmes », a été rejetée parce qu'elle supposait que les femmes étaient servies par le développement au lieu d'y contribuer. Les participants recommandent de modifier cet aspect de la politique étrangère du Canada en mettant l'accent sur le développement participatif.

(2) Le type de progrès économique qui caractérise de plus en plus l'Asie a des conséquences négatives pour les femmes, même si elles en tirent des avantages économiques. Une autre version de la politique canadienne sur la promotion de la femme doit tenir compte de la précarité de plus en plus grande de l'emploi, accompagnée d'une dégradation des programmes sociaux, ce qui, dans beaucoup de pays en développement, a des répercussions négatives immédiates dans la vie des femmes et des enfants.

(3) Dans les pays dont l'économie se développe, on commence à prendre conscience d'un certain nombre de « pathologies sociales » qu'on a longtemps négligées et qui ont des conséquences graves pour les femmes et les enfants. La plupart de ces pays n'ont pas les politiques, les programmes et le personnel compétent pour s'attaquer à ces problèmes. Il faut élargir la composante de la politique étrangère canadienne concernant les femmes pour qu'on puisse mettre l'accent sur les problèmes familiaux et domestiques exacerbés par le développement économique, y compris le divorce, l'abandon de la famille et la violence familiale.

(4) Les efforts visant à assurer l'égalité des sexes butent souvent sur des obstacles sociaux, culturels ou religieux au niveau local. Il faut revoir l'accent qui est mis dans la politique étrangère canadienne sur l'égalité des sexes et l'IFD pour tenir compte de la grande diversité des situations dans lesquelles ces objectifs doivent être atteints. Il faut aller jusqu'à reconnaître l'hétérogénéité culturelle à l'intérieur de certains pays.

(5) L'égalité des sexes est un problème économique tout autant que socioculturel. Comme le développement économique est de plus en plus important, la politique canadienne sur l'égalité des sexes doit insister sur l'égalité d'accès aux capitaux et à la technologie, notamment en ce qui concerne le microcrédit et les micro-entreprises.

(6) Il faut rompre le lien entre l'égalité des sexes et les questions dites « féminines ». Pour favoriser un large mouvement vers l'égalité des sexes, la politique canadienne doit élargir cette notion à toutes les sphères de l'existence

à temps partiel, occasionnels et peu qualifiés. La politique étrangère du Canada attache beaucoup d'importance à l'égalité des sexes, mais elle doit viser à assurer l'égalité des chances dans l'emploi, l'éducation, la participation à la vie politique et les droits civils.

(8) Dans beaucoup de pays asiatiques, le système de collecte de données sur les indicateurs sociaux ne permet pas d'observer et de quantifier facilement les progrès des femmes. Il est impérieux que le soutien accordé par le Canada à l'égalité des sexes repose sur de solides bases statistiques. Il faut donc réaffirmer l'engagement du Canada de manière à encourager les pays en développement à recueillir des données selon le sexe sur les indicateurs sociaux les plus utiles pour mettre en évidence les progrès vers l'égalité.

(9) Vu l'accent qui est mis sur la croissance économique et les changements qui en résultent dans la structure de la main-d'oeuvre (comme on l'a vu plus haut) dans beaucoup de pays asiatiques, un grand nombre des acquis des femmes, dans les années 80, sont menacés. Pour soutenir la marche vers l'égalité, la politique étrangère du Canada doit encourager l'engagement de ressources financières et autres dans a) le soutien direct des groupes de femmes et b) dans la mise en oeuvre des politiques et l'application des lois nécessaires au maintien de conditions socioculturelles, économiques et politiques favorables.

MARCHÉS LIBRES, MÉDIAS LIBRES?

L'International Media and Policy Alternatives Centre (IMPAC) a été l'hôte de la Table ronde marchés libres, médias libres, qui eu lieu à Vancouver le 21 mars 1997 et a attiré des journalistes et des universitaires du Canada et de l'Indonésie, parmi lesquels Patrick Brown, correspondant en Asie de la télévision de CBC, Andreas Harsono, correspondant à Djakarta de Bangkok Nation, Iain Simpson, correspondant en Asie de la radio de la BBC, et Frank Koller, du Canadian Committee for the Protection of Journalists.

Les participants se demandent si la libéralisation du commerce permet aux médias de l'Asie-Pacifique d'être plus libres, ouverts et indépendants. Ils sont invités à aborder la question sous des angles divers, dont les suivants :

- * facteurs qui peuvent contribuer à l'émergence de médias libres dans la région;
- * facteurs qui peuvent freiner cette émergence;
- * rôle des journalistes, de la propriété des médias et de la politique étrangère du Canada pour soutenir des médias libres.

À partir de leurs délibérations, les participants définissent des options et des stratégies de changement de la politique.

Options de politique

Quels sont les moyens d'élargir (ou de préserver) l'espace laissé aux médias, à l'expression libre et à la dissidence?

I) Gouvernement canadien

- * Utiliser les liens commerciaux pour promouvoir les valeurs canadiennes par un « engagement constructif ».
- * Profiter des contacts rendus possibles par l'APEC. Par exemple, la notion de « libre circulation de l'information » doit s'appliquer à tous les types d'information. On peut faire participer le monde des affaires à la discussion en mettant l'accent sur la transparence.

* Profiter de « leviers non utilisés ». Par exemple, les liens qu'a le Canada avec le réseau de radiodiffusion public et la commission de réglementation de la Malaisie.

* Proposer aux gouvernements des solutions autres que celle qui consiste à porter les problèmes sur la place publique pour les embarrasser. On peut proposer par exemple des solutions pratiques pour remplacer le statu quo, ou des approches plus souples de la réglementation.

* Attirer davantage l'attention sur ces problèmes. Explorer d'autres possibilités comme l'étiquetage et le boycottage, pour attirer l'attention sur le contexte des droits au niveau de la production.

* Soutenir des programmes de bourses d'étude et des échanges linguistiques.

* Inciter les journalistes à couvrir des événements non officiels dans le contexte de l'APEC, par exemple le travail des enfants et les droits des travailleurs. Assurer l'accès maximum à l'information et aux réunions de l'APEC. Donner rapidement des séances d'information détaillées à la presse.

* Soutenir l'expansion du processus électoral à l'étranger et protéger activement les journalistes.

* Enrichir l'apport d'information pertinente aux fonctionnaires du gouvernement.

2) Les journalistes et leurs organisations

* Dispenser des programmes de formation de base portant sur l'exactitude de l'information, la responsabilité et l'éthique.

* Soutenir le développement de nouvelles technologies dans les pays partenaires comme moyen de maintenir les contacts et de favoriser les relations.

* Encourager et faciliter les liens Sud-Sud.

* Établir des liens intersyndicaux.

* Établir des liens avec les réseaux existants et des organisations qui sont partenaires.

* Étudier la possibilité de mettre sur pied un programme d'échange pour les cadres des médias.

* Développer l'éducation, au plan interne, pour les organisations de journalistes.

3) Le monde des affaires

* Établir un dialogue avec l'entreprise; obtenir le soutien de l'entreprise pour assurer la transparence et la liberté d'information.

* Encourager les entreprises canadiennes à appliquer à l'étranger les mêmes normes d'éthique qu'au Canada.

* Étudier la possibilité d'utiliser des moyens comme un étiquetage attestant des pratiques commerciales loyales et de l'application de codes d'éthique.

* Prendre comme cibles des violations flagrantes de la convention de l'OIT.

Récapitulation

Steve Lee, du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, adresse ses remerciements à tous pour avoir pris le temps de participer à la table ronde et avoir contribué à un débat enrichissant. Il invite aussi les participants à se demander pourquoi le Canada devrait promouvoir la liberté des médias en Asie. Il signale que les relations entre les médias et la société sont complexes et demande ❖ question oratoire ❖ ce qui vient le premier, des médias libres ou une société libre. La liberté des médias et la liberté d'opinion, et celle des journalistes, doivent mener quelque part. Il signale qu'un grand nombre des moyens proposés de promouvoir la liberté des médias sont fortement interventionnistes.

Shauna Sylvester, d'IMPAC, met un terme à la rencontre en remerciant les participants, les orateurs et le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère de leur appui. Elle explique comment les idées avancées à la table ronde serviront à préparer un symposium international.



DOCS
CA1 EA752 97571 FRE
Resumes des Tables rondes
Asie-Pacifique. --
18122799

